



Programme ACCA

Fonds de Soutien aux Stratégies Locales d'Adaptation aux Changements Climatiques (FSSA)

Appel à Propositions

Introduction

Les populations rurales du Sahel sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques du fait de leur forte dépendance à l'agriculture, la pêche, l'élevage et l'exploitation des ressources naturelles qui constituent autant de secteurs fortement tributaires des facteurs climatiques. En effet les changements climatiques font planer de lourdes menaces sur ces secteurs socioéconomiques et écologiques principaux leviers de développement des pays du sahel. Face à cette situation, les populations rurales ont toujours développé des stratégies d'adaptation pour limiter les conséquences de ces changements climatiques sur leurs modes de vies.

Pourtant on a remarqué que le débat sur la question de l'adaptation aux changements climatiques de même que la définition des stratégies nationales a toujours été l'apanage des scientifiques et des techniciens ; la place des organisations représentatives des groupes à risque, vivant et dépendant directement de ces secteurs, ayant été toujours reléguée en seconde position. Il est temps de rompre avec cette démarche et de placer les organisations paysannes au cœur du processus d'adaptation. Ceci est d'autant plus indispensable que l'adaptation n'est pas un processus linéaire de transfert de solutions des scientifiques vers les populations. L'adaptation renvoie plutôt à un processus social, culturel, économique, technique impliquant différents acteurs et qui peut être renforcé par l'octroi de moyens supplémentaires en termes de flux d'idées et de ressources novatrices au profit des porteurs de projets d'adaptation. Il recouvre l'ensemble des pratiques, politiques et mesures mises en œuvre en vue de limiter les impacts négatifs de ces changements et saisir les opportunités offertes par l'évolution du climat.

Le Fonds de Soutien aux Stratégies Locales d'Adaptation (FSSA) est mis en place dans le cadre du Programme Adaptation aux Changements Climatiques en Afrique (ACCA), une initiative conjointe du CRDI et du DFID. Le FSSA, coordonné par IED Afrique vise à mettre à la disposition des organisations communautaires de base rurales de petites subventions destinées à renforcer les initiatives qu'elles mettent en œuvre pour renforcer leurs capacités d'adaptation aux changements climatiques. Ce fonds fait ainsi un pari sur la capacité des populations rurales à assurer le leadership aussi bien dans la définition des stratégies d'adaptation que dans la gestion directe des ressources allouées pour renforcer ces initiatives, même si cette responsabilisation, peut s'appuyer au besoin sur un accompagnement méthodologique et technique des organisations bénéficiaires par les partenaires techniques travaillant avec elles.

Le FSSA est destiné aux organisations rurales au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal. La présente phase d'une durée de 2 ans couvre la période 2009-2010. Dans chacun de ces 3 pays, une plateforme paysanne a été identifiée pour assurer la coordination des activités. Ces plateformes sont la Confédération Paysanne du Faso (CPF) pour le Burkina Faso, la Confédération Nationale des Organisations de Producteurs (CNOP) pour le Mali et la Fédération des ONG du Sénégal (FONGS) pour le Sénégal. Un Comité National de Pilotage (CNP) composé de personnes issues de différentes structures (la recherche, les ONG, les Ministères Techniques, etc.) est également mis en place dans chaque pays pour appuyer les plateformes dans la définition des orientations stratégiques, la sélection des projets devant bénéficier de subvention, le suivi-évaluation des activités, etc.

Objectifs du FSSA

- Appuyer des initiatives novatrices d'adaptation aux changements climatiques au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal à travers l'octroi de ressources financières, de conseils et d'appuis méthodologiques aux porteurs de projets ;
- Renforcer le leadership et les capacités des communautés de base dans le domaine de la gestion de subventions destinées à appuyer les initiatives d'adaptation aux changements climatiques ;
- Mettre en place et tester un mécanisme de communication, de valorisation et partage des démarches, informations et connaissances générées;

Conditions d'éligibilité

Ce fonds appuie les stratégies d'adaptation dans le secteur agricole initiées par des organisations communautaires de base en milieu rural (organisations de producteurs, groupements d'intérêt économique, groupements ou associations de femmes ou de jeunes, organisations d'éleveurs, etc.). Les initiatives à appuyer dans le cadre du FSSA devront porter sur des pratiques d'adaptation innovantes, qui contribuent à l'amélioration des conditions de vies des populations et dont la mise en œuvre s'appuie sur un processus reproductible et durable.

Conditions d'éligibilité du porteur de projet

Les porteurs des projets doivent réunir les conditions suivantes :

- Etre ou appartenir à une organisation communautaire de base travaillant dans un des trois pays ciblés par le fonds (Burkina Faso, Mali et Sénégal) ;
- Avoir une expérience dans la gestion de petits projets et ou de petites subventions ;
- Avoir une expérience dans le domaine des changements climatiques et ou de la gestion des ressources naturelles
- Disposer d'un compte bancaire
- Avoir des capacités de rapportage technique et financier
- Avoir une expérience de partenariat avec des structures d'appui : ONG, services techniques, prestataires de services, etc.
- Etre capable de mobiliser une contrepartie de financement équivalent à 5% du montant demandé.

Conditions d'éligibilité du Projet

- La demande de financement est destinée à renforcer une stratégie d'adaptation portant sur le secteur agricole
- Les activités à renforcer ont un lien direct avec les changements climatiques
- La proposition montre clairement la valeur ajoutée que pourra apporter le FSSA en particulier sur les aspects relatifs à la reproductibilité et la durabilité de la stratégie
- Le projet proposé doit s'inscrire dans les priorités de développement local
- Le projet doit présenter un délai d'exécution des activités de 18 mois maximum
- L'initiative présentée doit valoriser le savoir local
- Des indications claires sont données sur l'impact ou les effets positifs que la subvention pourra apporter aux conditions de vie des membres de l'organisation porteuse du projet
- Des résultats tangibles ou des prémices de résultats seront perceptibles au terme de la durée de la subvention

- La subvention demandée ne doit pas dépasser 7 millions de francs CFA. Il est important pour les organisations candidates de formuler des demandes conformes à leurs capacités d'absorption et de gestion. Avant tout accord, la plateforme nationale et le Comité National de Pilotage procéderont à l'évaluation de ces capacités.

Sélection des Projets

1. Toutes les propositions devront être rédigées en suivant le format proposé dans l'annexe 1 de ce présent document.
2. Les propositions devront être déposées au siège de la plateforme nationale du Pays concerné.
3. La présélection des projets sera faite par la plateforme nationale avec l'appui des membres du Comité National de Pilotage ;
4. Les membres du Comité de Pilotage effectueront une visite de terrain auprès des projets présélectionnés. Ces visites permettront une discussion directe avec les porteurs de projets pour recueillir toutes informations utiles supplémentaires pouvant aider le Comité à fonder sa décision finale. Il s'agira entre autres de visiter des réalisations ou activités de l'organisation, voir son mode fonctionnement et ses procédures de gestions, discuter avec ses membres, etc.
5. La sélection finale se fera après cette visite de terrain. Les organisations dont les propositions sont retenues seront informées par écrit par IED Afrique et la plateforme.
6. Les projets seront évalués sur la base d'un certain nombre de critères, relatifs entre autres aux aspects suivants :
 - a. Pertinence (Evidence des liens entre les activités menées et proposées avec les changements climatique) :
 - b. Impacts sur les conditions de vie
 - c. Aspects relatifs à la reproductibilité et la durabilité
 - d. Caractère innovant du Projet
 - e. Capacité du porteur à mener à bien le projet
 - f. Le partenariat et le partage des résultats
 - g. L'articulation de l'initiative avec les priorités de développement local
 - h. La stratégie d'exécution présentée

Sur la base de ces critères, une grille d'évaluation détaillée des propositions sera élaborée et servira d'instrument d'évaluation pour la plateforme et le Comité Nationale de Pilotage. Chacun des critères d'évaluation sera affecté d'un poids en fonction de son importance dans le choix final.

IMPORTANT : CE FONDS N'EST PAS DESTINE A FINANCER LE LANCEMENT DE NOUVELLES STRATEGIES D'ADAPTATION. IL VISE PLUTOT A ACCOMPAGNER ET RENFORCER DES STRATEGIES DEJA EN COURS.

Mise à disposition des subventions

Un contrat spécifiant les montants ainsi que les modalités de gestion de la subvention sera établi entre IED Afrique et chaque organisation bénéficiaire de la subvention. Les fonds seront mis à la disposition des bénéficiaires suivant l'échéancier suivant :

40% à la signature du contrat

40% à mi-parcours

20% à la fin du projet

Toutefois cet échéancier pourra varier en fonction de la nature spécifique des différents projets et des versements reçus du bailleur de fonds par IED Afrique.

Contacts

Coordination du Fonds : IED Afrique, Villa No 24 Sacré Cœur 3, BP 5579 Dakar, Sénégal. Tel (221) 33 867 10 58, Fax (221) 33 8671058 Email : contact@iedafrique.org

Les organisations intéressées devront faire parvenir leurs propositions au siège de la plateforme de leurs pays respectifs au plus tard le 5 Juin 2009.

Contacts des plateformes :

Confédération Paysanne du Faso (CPF)

01 BP 2978 Ouagadougou 01

Burkina Faso

Tél. : (226) 50 30 18 44/ 70 26 7160

Fax: (226) 50 30 1844

Email: cpf@cpf.bf / sanwidim@yahoo.fr

Coordination Nationale des Organisations Paysannes du Mali

Kalaban Koura, Rue 200 Porte 727

BP: E 2169 Bamako Mali

Tél : (223) 228 6800 / Fax : + 223 272 34 88

(223) 676 11 26 / (223) 671 44 71.

E-mail: cnop.mali@gmail.com

Fédération des ONG du Sénégal (FONGS - Action Paysanne)

BP 269 Thiès, Sénégal

Tel: +221 33 939 58 58

Fax: +221 339512352

E-mail : fongs@orange.sn

ANNEXE 1

Format d'élaboration de la proposition

1. Titre du projet :

2. Présentation de l'organisation porteuse :

- nom, localisation, date de création, nombre de membres, objectifs, activités principales, activités dans le domaine du changement climatique, réalisations

Coordonnées : adresse, numéros de téléphone et de fax, adresse e-mail, etc.

3 Présentation du projet

- Description des problèmes que la stratégie déjà mise en œuvre par l'organisation vise à résoudre.
- Montrer le lien entre cette stratégie et les changements ou la variabilité climatique
- Montrer comment la stratégie s'articule avec les stratégies de développement local
- Décrire les objectifs visés par la stratégie
- Décrire les actions menées à ce jour et mentionner les différents acteurs qui ont participé dans la mise en œuvre
- Montrer les résultats obtenus à ce jour
- Décrire comment la subvention sollicitée pourra renforcer les activités en cours ; en d'autres termes quelle est la valeur ajoutée attendue
- Décrire les activités qui seront mises en œuvre grâce à la subvention
- Décrire les résultats attendus grâce à la subvention
- Déterminer le montant sollicité et le montant de la contrepartie qui sera apportée par l'organisation candidate
- Décrire le type de partenariat : quelles sont les structures avec lesquelles vous développerez un partenariat ? Quelle sera la nature de ces partenariats ? quels

sont les rôles et responsabilités des différentes structures dans la mise en œuvre ? Quels sont les résultats attendus de ces partenariats ?

- Décrire en détail comment les résultats de cette initiative seront partagés avec les autres organisations rurales dans votre localité ou ailleurs
- Décrire le système de suivi et évaluation
- Elaborer un calendrier d'activités pour la durée du projet
- Elaborer un budget détaillé spécifiant entre autres : les Investissements physiques, les équipements, les activités de formation, les visites, coûts des expérimentations, frais institutionnels, etc.